

**Réunion du 22 avril 2020 à 11 H avec les OS et l'équipe de Direction**

Les présents pour la Direction : Madame Desbois, Mme Deslandes, Mme Lenfant et Mme Lambourmillac.

Pour les syndicats : Mme Diguët, Mme Lechaux, Mme Fragnier, Mme Pénisson, Mr Pénin, Mr Champagne.

**Point sanitaire :**

La situation a évoluée.

Il y a un cas supplémentaire, ce qui porte à 7 le nombre de personnes ayant contracté le COVID 19. Concernant les 6 autres collègues, 5 peuvent reprendre le travail et 1 est toujours en arrêt.

**Point PCA :**

Hier, il y avait 76 agents en présentiel et 69 en télétravail.

La hausse des présents s'explique :

- pour les SIP : le début de la campagne IR, afin de répondre au téléphone,
- pour les trésoreries : le traitement des payes.

La campagne IR a débuté lundi, il y plus d'appels téléphonique mais la situation est gérable.

La consigne de la Direction aux chefs de service est d'ajuster au mieux les effectifs...

Toutes les 2042 (déclarations préremplies, pour les novices) seront distribuées par la Poste au 28/04/2020, il y en aurait environ 50 000. Les demandes des usagers seront donc plus importantes à compter de début mai.

L'activité, à ce jour, se porte sur la télédéclaration, il y a actuellement 5200 déclarations internet pour l'Indre et ça depuis lundi !!!



La Direction donnera une conférence de presse pour préciser les conditions et les nouveautés de la déclaration des revenus 2019. « On va insister sur le fait que les services seront fermés à l'accueil du public ». D'où, la question : Qu'en est-il des informations contradictoires entre le DG et Notre Ministre (article du parisien du 21 avril 2020) ? Hélas, Madame Desbois a appris cette nouvelle en même temps que nous et n'a donc pas plus d'infos.



Quant au télétravail, 2 autres ordinateurs sont arrivés ce matin.

Madame Diguët a demandé si les personnes qui sont actuellement en télétravail pourront y rester, lors du déconfinement. Cela pourrait être une solution pour satisfaire aux règles de distanciation dans les services. Cela a été considéré comme une excellente remarque à laquelle il n'y a pas de réponse à ce jour, mais la Direction y réfléchit.



Les téléphones portables pour les agents avant le confinement étaient au nombre de 4. La Direction en a commandé 10 chez SFR, la commande est validée et ils devraient être reçus dans les 48 à 72 heures. Mais Madame Deslandes est sceptique, on verra...

La DG a envoyé 3 téléphones pour l'Indre.

On nous a rappelé, que les téléphones portables étaient en priorité pour les centres de contact. Il paraît qu'on n'a pas bien saisi l'info la première fois ? On s'interroge ????



Rassurez-vous, si vous avez un téléphone portable ce sera pour les rendez-vous téléphonés et le déport pour aider les centres de contact.

A la question : est-ce que l'organisation de la campagne IR est bien calée ? La réponse est : oui, on sait qui fait quoi, en présentiel et en télétravail. Cependant cela peut évoluer en présentiel au fil des jours pour ajuster les effectifs en fonction des besoins.

Vendredi après-midi, une audioconférence est prévue avec les chefs des SIP pour savoir comment cela se passe.

### **Point RH :**

Les remboursements des frais de repas seront-ils possibles pour les agents sur sites extérieurs qui bénéficient, normalement des tickets restaurants, mais comme tout est fermé ils ne peuvent pas s'en servir ?

Madame Deslandes pense que cela serait possible mais elle attend la validation de la Centrale.



### **Les sujets qui fâchent :**

Solidaires a demandé si l'épidémie remettait en cause le calendrier de la géographie revisitée ? Madame Debois a confirmé que cela faisait partie des sujets toujours en cours de réflexion.

Petit éclaircissement concernant les congés qui peuvent être décidés par le chef de service (période à partir du 17 avril 2020).

Si vous êtes télétravailleurs, vous devez et serez prévenus par votre chef de service lorsque vous devrez prendre des congés de telle date à telle date. On ne parle pas de la situation antérieure. Si vous êtes en congés, bien évidemment vous ne télétravaillez pas.

Par contre, si vous êtes en ASA, vous pouvez avoir une période qui peut être enregistrée en congés.



Bien sûr Solidaires ne cautionne pas cette ordonnance, je vous invite à consulter le site national solidaires finances publiques.

Pour nous comme pour la direction la priorité reste la sécurité et la protection des agents.

Tenez-nous informés de votre situation sur vos sites et dans vos services.

Prenez soin de vous, lavez vos mains et le reste !

